



Stationnement des poubelles sur les trottoirs, un rappel à la règle

L'encombrement des trottoirs par les poubelles crée des difficultés de déplacement pour tous les piétons, plus particulièrement pour les personnes à mobilité réduite et pour la qualité de vie puisque les poubelles s'alignent parfois à longueur de rue...Quel paysage !

Les poubelles ne doivent occuper que **TEMPORAIREMENT** l'espace public et ne doivent pas rester à longueur de semaine sur les trottoirs (arrêté n°69 du 25 mai 2009).

Non seulement leur nombre a augmenté en raison de la mise en place du tri sélectif, mais également le nombre de jours de dépôts.

Rappel des règles

1. Sortir son bac à partir de 19h la veille de la collecte
2. Placer son bac avec la poignée côté route en mitoyenneté avec ceux des voisins
3. Rentrer le bac le plus tôt possible le jour de la collecte (maximum minuit)